

Initiatives ministérielles

les pays qui nous regardent vivre suivront notre exemple? Ne penseront-ils pas que si nous, les Canadiens, pouvons nous priver d'êtres humains, avenir si important pour la survie de notre pays. . . Nous qui sommes à l'aise, pour eux qui le sont moins, ne devraient-ils pas suivre notre exemple?

Si nous regardons aujourd'hui dans le monde, dans toutes les cultures dites sous-développées, nous constatons que le respect à la vie, à la procréation et à l'assurance d'une nombreuse descendance est une priorité première dans beaucoup de pays.

Monsieur le Président, pourquoi ne pas établir des programmes de prévention, d'éducation, et rendre disponible des moyens contraceptifs, de faciliter les programmes d'adoption, de venir en aide à ces femmes qui sont dans le besoin par d'autres alternatives moins radicales que l'avortement.

Écoutons notre cœur, laissons la compassion et l'amour guider notre décision, l'amour que nous avons pour nos semblables. Donnons à la vie le respect que nous lui devons et on nous respectera.

Monsieur le Président, le projet de loi C-43 légifère en vertu du Code criminel. Je comprends que le champ de la juridiction du fédéral est limité, la réglementation des soins de santé étant un domaine de compétence provinciale.

Je suis conscient que le projet de loi C-43 ne crée pas le droit à l'avortement. Cependant, en vertu de l'article 1, un avortement provoqué par un médecin sera légal lorsque la santé et la vie de la femme seront menacées. Si j'ai bien compris, monsieur le Président, la santé veut dire une santé physique, mentale et psychologique.

Monsieur le Président, nous ne donnons pas un droit à l'avortement d'emblée, mais nous en faisons un acte médical légal s'il est pratiqué pour des raisons de santé.

Monsieur le Président, demain les médecins devront-ils exterminer les pauvres, les vieux et les indigents pour remplacer l'État qui se décharge de ses responsabilités en n'observant plus les règles d'éthique et de morale?

Cela n'est pas une solution, monsieur le Président. La responsabilité des législateurs, c'est d'être les gardiens de la morale publique. Criminaliser l'avortement n'est pas une solution idéale. Donner aux médecins le soin et le

rôle de se substituer à l'État et poser des jugements sociaux n'est pas une solution acceptable.

Monsieur le Président, c'est avec la mort dans l'âme que je dois dire à la population de ma circonscription et à mes collègues de la Chambre que je ne peux voter en faveur du projet de loi C-43.

[Traduction]

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, une annonce parue dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui dit ceci:

Des hommes en faveur la liberté de choix.

Cette décision personnelle n'a rien d'un crime.

Je prends la parole à la Chambre pour appuyer ce point de vue. En dessous de ce message se trouve une liste de noms, sans doute des centaines, mais je n'ai pas compté. Je suis désolé que le mien n'y figure pas.

Je voudrais donner lecture de cette annonce, car elle exprime l'essentiel de ma position personnelle et sans doute aussi de celle de mon parti:

Aucun gouvernement ne doit pouvoir forcer une femme à porter un enfant contre son gré. Aux termes de la loi proposée, les femmes qui exerceront un choix personnel et décideront de se faire avorter seront considérées comme des criminelles. Le Code criminel n'a rien à voir dans l'avortement.

Comme c'est le cas d'un nombre d'hommes de plus en plus considérable, nous sommes d'avis que les hommes n'ont aucun contrôle à exercer sur les femmes. Si un couple décide d'avoir un enfant, l'opinion de l'homme doit compter autant que celle de la femme, mais, en fin de compte, s'il y a un différend, c'est à la femme qu'il appartient de décider d'interrompre la grossesse, car il s'agit de son corps.

Aucun mari, ami, juge, médecin ou politique ne doit contrôler le corps de la femme. En aucun cas.

Les gouvernements doivent faire en sorte que les services d'avortement soient accessibles dans toutes les provinces et dans tous les territoires. Il faut également offrir une meilleure éducation sexuelle et donner plus d'information sur la régulation des naissances.

On ajoute: «Il est temps que les hommes se fassent entendre. Montrez que vous appuyez la liberté de choix pour les femmes en faisant savoir à. . .» Je ne prendrai pas la peine d'énumérer les noms des politiques à qui le lecteur est invité à faire connaître son point de vue, mais on y trouve évidemment le nom du premier ministre et de tous les autres députés.

Je prends la parole aujourd'hui pour plaider avec la plus grande sincérité contre la criminalisation de l'avortement. L'avortement est une question de santé, non de politique, non de dispositions pénales. Il a une dimension